



**Après exposé et avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise soit 14 (quatorze) suffrages exprimés pour Monsieur André GERVAIS et 01 (un) bulletin blanc,**

**PROCLAME** Monsieur André GERVAIS, Maire de la commune d'Onnion et le déclare installé ;

**AUTORISE** Monsieur André GERVAIS, Maire, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

Le Maire nouvellement élu prend immédiatement ses fonctions de président du conseil municipal. Il poursuit l'exécution de l'ordre du jour par la fixation du nombre d'adjoints et leur élection.

Ainsi fait et délibéré le 20 mars 2026

Et ont signé au registre les membres présents.

**Le Secrétaire de Séance,  
OBERSON Jean-François**



**Le Maire,  
GERVAIS André**

